



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Administration publique

de l'Université de Corse
Pasquale Paoli

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Licences – Vague C

Académie : Corse

Établissement déposant : Université de Corse Pasquale Paoli

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Administration publique

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3LI130004177

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Université de Corse
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence d'*Administration publique* de l'Université de Corse tend principalement à la préparation du concours administratif de la fonction publique territoriale ou d'Etat de catégorie A (concours d'entrée à l'Institut régional d'administration (IRA) et d'attaché territorial). Plus accessoirement, elle peut permettre la poursuite d'études en master de droit (*Droit des collectivités territoriales* ou plus rarement *Procès et contentieux*) pour les meilleurs étudiants de la formation. Elle est limitée à la troisième année (L3) et de nombreux enseignements sont mutualisés avec la licence de *Droit* de l'Université de Corse.

La formation tend à permettre l'acquisition de compétences en droit public, économie, culture générale, langues étrangères, expressions écrite et orale et méthodologie, nécessaires à la préparation des concours administratifs.

Elle s'adresse à des étudiants d'origines variées (DUT, BTS, Sciences sociales, Lettres, classes préparatoires, etc.) sans exigence de pré-requis.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le projet pédagogique est cohérent et les matières enseignées sont classiques dans une formation qui prépare aux concours. L'année de formation se décompose au sein de chaque semestre en une unité d'enseignements (UE) majeure (droit et histoire du droit), une UE mineure (économie, droits et libertés fondamentaux, stage, conférences de méthodes...) et une UE transversale (langues, techniques d'information et de communication, culture générale). On



peut toutefois regretter une trop importante mutualisation des enseignements avec la licence *Droit*. La formation souffre d'une absence de spécificités de ses enseignements qui explique sans doute les faibles taux de réussite aux concours administratifs.

Le dispositif d'aide à la réussite semble insuffisant. L'utilisation des techniques d'information et de communication pour l'enseignement (TICE) et l'information en cours de cursus est seulement réalisée à l'échelle de l'Université, tout comme les dispositifs d'enseignements et d'examens aménagés pour les étudiants salariés ou handicapés. On peut surtout observer l'insuffisance des enseignements de mise à niveau, particulièrement regrettable compte tenu de la diversité d'origine de la population étudiante. Le volume horaire des enseignements de méthodologie est également peu élevé, ce qui constitue une réelle faiblesse dès lors que la population étudiante ne vient pas nécessairement d'une filière juridique. Le tutorat est certes organisé, mais il est en réalité limité au travail en bibliothèque et à l'utilisation de l'environnement numérique de travail ou ENT.

L'insertion professionnelle paraît très réduite, le taux de réussite aux concours étant très faible. La poursuite des études en master est également peu importante.

Le suivi de la population étudiante et son impact sur le pilotage semblent inexistantes. En outre, aucune action spécifique ne semble être menée pour la valorisation du diplôme. On peut enfin observer la faible participation d'intervenants professionnels extérieurs à la formation.

- Points faibles :

- Faible taux de réussite aux concours et plus largement faible insertion professionnelle.
- Insuffisance des enseignements spécifiques à la mention qui résulte d'une trop importante mutualisation avec la licence *Droit*.
- Absence de réelle prise en compte de l'importante hétérogénéité de la population étudiante dans les enseignements dispensés.
- Insuffisance du dispositif d'aide à la réussite : aucun enseignement de mise à niveau, peu d'enseignements de méthodologie.
- Formation peu attractive comme le révèle la diminution progressive des effectifs.
- Trop peu d'information sur le devenir des étudiants diplômés.

Recommandations pour l'établissement

L'objectif annoncé par la formation, à savoir la réussite aux concours administratifs, ne semble pas atteint. Pour l'améliorer, il serait souhaitable que soient instaurés des enseignements de mise à niveau, particulièrement à l'attention des étudiants non juristes. Il serait par ailleurs utile de renforcer la particularité de la formation, en donnant une place plus importante à des enseignements spécifiques à la licence *Administration publique*. Ceci permettrait une meilleure prise en compte des caractéristiques de la population étudiante susceptible d'améliorer les taux de réussite aux concours, et plus largement d'augmenter l'insertion professionnelle. A défaut, la question de l'opportunité du maintien de la formation pourrait être posée.

Par ailleurs, il conviendrait d'améliorer le suivi de la population étudiante ainsi que l'évaluation de la formation par les étudiants afin qu'elle puisse réellement avoir un impact sur le pilotage de la mention. L'exploitation de ces informations permettrait d'améliorer le projet pédagogique et éventuellement d'y apporter les modifications nécessaires.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : C

Indicateurs

**TABLEAU DES INDICATEURS DE LA MENTION
(fourni par l'établissement)**

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en L1 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)					
Nombre d'inscrits pédagogiques en L2 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)					
Nombre d'inscrits pédagogiques en L3	26	13	12	12	13
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de L2 pour intégrer une autre formation que la L3 correspondante					
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en L3 venant d'une autre formation que la L2 correspondante					
Taux de réussite en L1 (sur la base du nombre d'inscrits pédagogiques ayant entièrement validé la L1)					
Taux d'abandon en L1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)					
Taux de réussite en 3 ans (sur la base du nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-3 ayant obtenu leur diplôme)					
Taux de réussite en 5 ans (sur la base nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-5 ayant obtenu leur diplôme)					
Taux de réussite en L3	19 %	15 %	25 %	50 %	38 %
Taux de poursuite en deuxième cycle universitaire	15 %	8 %	17 %	42 %	31 %
Taux d'insertion professionnelle (taux d'inscrits en L3 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle selon la dernière enquête de l'établissement)					
			L1 en 2010-2011	L2 en 2010-2011	L3 en 2010-2011
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)					570 à 647
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle					19,5 à 22,1 %
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention					8
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs					357
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs					129



Observations de l'établissement



Faculté de droit et des sciences économiques
DOMAINE DE FORMATION : DROIT - ECONOMIE- GESTION
FILIERE DROIT

DEMANDE N°S3LI130004177
OBSERVATIONS SUR L'EVALUATION AERES
DE LA LICENCE MENTION ADMINISTRATION PUBLIQUE

_ Sur le faible taux de réussite aux concours et plus largement la faible insertion professionnelle :

La licence d'administration publique est avant tout un diplôme de reconversion et n'a jamais été conçue comme une préparation directe aux concours des fonctions publiques. Comme cela a été clairement indiqué dans le dossier présenté pour l'évaluation, la LAP s'insère dans un **dispositif où elle joue le rôle d'un sas de reconversion ou d'une propédeutique en amont de la préparation aux concours**. Cette préparation au concours peut être suivie dans des structures très diverses, soit dans l'établissement dans le cadre du DU classe intégrée préparation IRA ou en intégrant la préparation CNFPT liée au master droit des collectivités territoriales (ouverte à tout étudiant titulaires d'un Bac+3), soit à l'extérieur de l'Université de Corse et même hors de l'île ce qui rend le suivi très difficile. La réussite n'intervient donc qu'après plus d'une année et les titulaires de la LAP ne sont alors souvent plus inscrits à l'Université de Corse.

Pour ceux qui poursuivent en master, réussite et insertion professionnelle interviennent fréquemment hors de Corse, ce qui rend là encore le suivi difficile, et surtout, après un délai plus long que la période prise en compte dans le dossier d'évaluation. En doublant celle-ci, on pourrait faire apparaître des exemples intéressants de réussite de la reconversion, notamment trois titulaires de la LAP venant respectivement d'un DUT, et de licences d'histoire et de sciences devenus avocats, et plusieurs réussites à des concours A et B des fonctions publiques.

_ Sur l'insuffisance des enseignements spécifiques à la mention qui résulte d'une trop importante mutualisation avec la licence en droit :

Il suffira de noter que **ce qui est ce deuxième point faible en 2012 était le deuxième point fort en 2008...** Et le reproche est d'autant plus étonnant que dans la nouvelle maquette, il est prévu parmi les améliorations répondant à la demande des usagers deux cours spécifiques (*droit administratif spécial*, 33 h CM + 15h TD et *grands problèmes politiques contemporains*, 12h CM + 12h TD), qui s'ajoutent aux enseignements spécifiques préexistants (TD et TPL).

_ Sur l'absence de réelle prise en compte de l'importante hétérogénéité de la population étudiante dans les enseignements dispensés et l'insuffisance du dispositif d'aide à la réussite, l'absence d'enseignements de mise à niveau et le peu d'enseignements de méthodologie :

Il est apparu au cours de la vingtaine d'années d'existence de ce diplôme qu'il était pourvu à ces besoins. La principale aide à la réussite est assurée par des TD et TPL par groupe aux effectifs réduits. Une part importante des enseignements étant des cours de 1^{ère} et 2^{ème} année de la licence en droit ne demandant pas de pré-requis, des enseignements de mise à niveau n'ont pas semblé nécessaires, d'autant que compte tenu justement de l'hétérogénéité et de la faiblesse des effectifs, cela aboutirait à la multiplication de cours destinés à moins de cinq étudiants, c'est-à-dire bien au-dessous du seuil auquel la présence d'étudiants à chaque séance n'est plus garantie... Il est cependant envisagé d'organiser des enseignements de remise à niveau insérés dans une préparation à chaque deuxième session d'examens, ce qui pourrait les rendre plus attractifs.

Quant à l'utilisation des tuteurs, elle a été effectivement limitée au travail en bibliothèque et à l'utilisation de l'environnement numérique parce que d'autres utilisations qui ont été expérimentées dans le passé tels que permanence, direction d'études ont été boudé par les usagers.

Pour ce qui est des enseignements de méthodologie, il est à souligner qu'ils ne se limitent pas aux deux conférences de méthode semestrielles (21H). En effet, il faut y ajouter une grande partie des travaux dirigés disciplinaires qui sont largement consacrés à la formation méthodologique.

_ Sur le plan de l'attractivité et la diminution progressive des effectifs :

Ce point avait été expliqué dans le paragraphe 2 de la fiche d'identité de la formation. La diminution des effectifs qui est passée en une vingtaine d'années d'environ 80 inscrits à 15 a été manifestement parallèle et proportionnelle à la création à l'Université de Corse de nombreuses formations, particulièrement des licences professionnelles, dans le prolongement des DUT et BTS, qui ne demandent pas aux étudiants de ces filières un effort de reconversion. De ce fait la LAP ne reçoit plus que ceux qui tentent une reconversion vers des études majoritairement de droit public en vue notamment (mais pas exclusivement) de concours administratifs.

_ Sur le trop peu d'information sur le devenir des étudiants diplômés :

La POIP de l'université de Corse mène chaque année diverses études qui concernent d'une part le suivi de l'insertion professionnelle des anciens diplômés positionnés sur le marché de l'emploi et d'autre part l'orientation des étudiants en cours de formation (abandons en L1, orientation L2 vers L3 et L3 vers masters). Les enquêtes dites d'insertion professionnelle sont menées dans le format imposé par le MESR qui indique que seuls les étudiants ayant suivi une formation professionnelle (DUT, LP, M pro) et ne s'étant pas réinscrit dans une formation supérieure l'année suivant leur diplômation font l'objet de l'étude. Il est donc naturel que les licences générales n'entrent pas dans le champ de ces études puisque le taux de poursuites d'études au sortir de ces formations est extrêmement élevé.

Les enquêtes dites d'orientation ne sont menées que depuis l'année universitaire 2010-2011, mais ont vocation à être réitérées chaque année (enquête 2011-2012 en cours). Ces études sont diligentées par l'université par l'intermédiaire de la POIP et du CEVU (élaboration du questionnaire, traitement statistique des résultats, restitution des résultats au CEVU et aux responsables pédagogiques). Lors de ces études chaque étudiant de L2 est invité à indiquer ses vœux d'orientation en L3, de même chaque étudiant de L3 est invité à indiquer ses vœux d'orientation en Master (au sein de l'université ou de toute

autre institution). Les données nominatives concernant le profil des étudiants ainsi que leurs motivations à choisir une orientation sont accessibles via le questionnaire. Les enquêtes portant sur le suivi des étudiants après la L3 réellement inscrits dans d'autres masters que ceux de l'Université de Corse ou ayant présenté des concours, devraient venir compléter le dispositif. Les membres de l'équipe pédagogique estiment qu'une coopération encore plus étroite entre la POIP et le CEVU d'une part et les responsables de la mention et des parcours d'autre part devra être développée.